

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;  
VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation  
du Gouvernement ;  
VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les  
attributions des membres du Gouvernement ;  
VU l'Ordonnance N°64/PR/MFAE-DB du 29 décembre 1966, portant  
Loi de Finances pour la Gestion 1967 ;

Sur la proposition du Ministre des Finances, des Affaires  
Economiques et du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu,

O R D O N N E :

Article 1er - Les nomenclatures des chapitres 202-07, 202-08, 202-09,  
202-10, 206-01, 206-02, 209-01, 209-02, 210-01, 210-02, 212-01 et  
212-02 du Budget National - Gestion 1967 - sont modifiées comme suit :

Au lieu de :

- Chap.202-07 : Cabinet du Haut Commissaire au Plan et au Tourisme (Pers)  
Chap.202-08 : Cabinet du Haut Commissaire au Plan et au Tourisme (Mat)  
Chap.202-09 : Cabinet du Haut Commissaire à l'Information (Personnel)  
Chap.202-10 : Cabinet du Haut Commissaire à l'Information (Matériel)  
Chap.206-01 : Cabinet du Ministre des Finances et des Affaires  
Economiques (Personnel)  
Chap.202-02 : Cabinet du Ministre des Finances et des Affaires  
Economiques (Matériel)  
Chap.209-01 : Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, de la  
Jeunesse et des Sports (Personnel)  
Chap.209-02 : Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, de la  
Jeunesse et des Sports (Matériel)  
Chap.210-01 : Cabinet du Ministre des Travaux Publics, Transports,  
Postes et Télécommunications (Personnel)  
Chap.210-02 : Cabinet du Ministre des Travaux Publics, Transports,  
Postes et Télécommunications (Matériel)  
Chap.212-01 : Cabinet du Ministre de la Fonction Publique et du  
Travail (Personnel)  
Chap.212-02 : Cabinet du Ministre de la Fonction Publique et du  
Travail (Matériel)

L i r e :

- Chap.202-07 : Cabinet du Ministre des Transports, des Postes  
et Télécommunications (Personnel)
- Chap.202-08 : Cabinet du Ministre des Transports, des Postes  
et Télécommunications (Matériel)
- Chap.202-09 : Cabinet du Ministre de l'Information, de la Jeunesse  
et des Sports (Personnel)
- Chap.202-10 : Cabinet du Ministre de l'Information, de la Jeunesse  
et des Sports (Matériel)
- Chap.206-01 : Cabinet du Ministre des Finances, des Affaires  
Economiques et du Plan (Personnel)
- Chap.206-02 : Cabinet du Ministre des Finances, des Affaires  
Economiques et du Plan (Matériel)
- Chap.209-01 : Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, (Personnel)
- Chap.209-02 : Cabinet du Ministre de l'Education Nationale (Matériel)
- Chap.210-01 : Cabinet du Ministre des Travaux Publics (Personnel)
- Chap.210-02 : Cabinet du Ministre des Travaux Publics (Matériel)
- Chap.212-01 : Cabinet du Ministre de la Fonction Publique, du  
Travail et du Tourisme (Personnel)
- Chap.212-02 : Cabinet du Ministre de la Fonction Publique, du  
Travail et du Tourisme (Matériel).

Article 2 - La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat. -

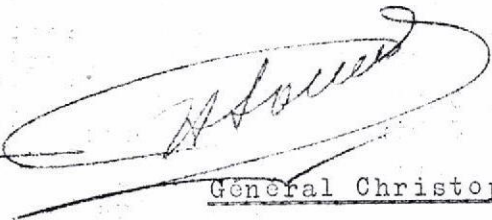
Fait à COTONOU, le 26 Juin 1967

par le Président de la République,

Le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan,



Bertin BORNA



Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - CS 6 - MFAEP 10 - IAA 2  
SGG 4 - Ministères 10 - DB 6 -  
Trésor 4 - CF-DC-DI 9 - JORD 1  
DGAJL 2 - Gde.Chanc. 1.